



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 6 décembre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre la Ville et le Fonds du Logement

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert du Fonds du Logement les parcelles suivantes :

n°349/18109, place voirie, d'une contenance de 23 ca, au lieu-dit « rue de Luxembourg »,
n°346/12242, place voirie, d'une contenance de 29 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »,
n°346/18106, place voirie, d'une contenance de 33 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »,
n°346/18107, place voirie, d'une contenance de 51 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »

inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord.

La cession se fait à titre gratuit vu que les parcelles font partie de la voirie de longue date et dans le but de les intégrer dans le domaine public communal, donc avec un but d'utilité publique.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs
Service Biens fonciers